Greffe du tribunal de commerce de GRASSE

37 Ave P. Semard
BP 61030
06133 GRASSE
Tél : 0492607500
Fax : 0492607513

ALPHA LEGAL
LES ESPACES DE SOPHIA BAT C
200 RTE DES LUCIOLES
06560 VALBONNE

Nos références : / SLG

GRASSE, le 14 Août 2012

Certificat de dépôt d'acte(s) de société

Numéro d'identification : 423 675 644
Numéro de gestion : 2000 B 00324

Dénomination : QUESCOM
Adresse : 80, RTE DES LUCIOLES
LES ESPACES DE SOPHIA BAT C
06560 VALBONNE

Nous soussigné, Greffier du tribunal de commerce de GRASSE certifions avoir reçu en dépôt le(s) acte(s) concernant la société sus-citée.

Numéro du dépôt: 2500
Date du dépôt: 07/08/2012

- *Acte en date du : 08/06/2012*
 Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
 Décision: Changement(s) d'administrateur(s)
- *Acte en date du : 08/06/2012*
 Procès-verbal du conseil d'administration
 Décision: Changement de président du conseil d'administration

Le Greffier,

QUESCOM
Société anonyme au capital social de 2.329.000 euros
Siège social : 80 Route des Lucioles, Les Espaces de Sophia Bat C, 06560 Valbonne
RCS GRASSE 423 675 644
(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2012

L'an deux mille douze,
Et le huit juin,
A dix heures,

Les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire (l' « **Assemblée** » ou l' « **Assemblée Générale** ») dans les locaux du cabinet d'avocats Joffe & Associés, sis 5, rue de l'Alboni, 75016 Paris, sur convocation du conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Gilles MEYER préside la séance en sa qualité de Président Directeur Général.

Monsieur Xavier MARTIN représentant tant par lui-même que comme mandataire le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, est appelé comme scrutateur.

Monsieur Philippe BESSAGUET est désigné comme secrétaire.

La société PRICEWATERHOUSECOOPERS ENTREPRISES, commissaire aux comptes titulaire régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent la totalité des 2.329.000 actions ayant le droit de vote et composant le capital de la Société.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence à l'Assemblée à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires et le formulaire de vote à distance ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation à l'Assemblée adressée au commissaire aux comptes,
- le rapport du conseil d'administration ;
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

DÉPOSÉ LE
07 AOUT 2012
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE GRASSE

ORDRE DU JOUR :

- Lecture du rapport du conseil d'administration,
- Constatation de la démission de quatre administrateurs,
- Nomination, en vue de reconstituer l'effectif du conseil d'administration, de trois nouveaux membres,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Président présente et donne ensuite lecture du rapport du conseil d'administration.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION
CONSTATATION DE LA DEMISSION DE QUATRE ADMINISTRATEURS | *ACKNOWLEDGEMENT OF THE RESIGNATION OF FOUR DIRECTORS*

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

connaissance prise du rapport du conseil d'administration,

constate la démission avec effet à l'issue de la présente Assemblée Générale, des quatre administrateurs de la Société, savoir :

- Monsieur Gilles MEYER,
- SEVENTURE PARTNERS, représentée par Monsieur Didier PICCINO,
- BAYTECH VENTURE CAPITAL GMBH & CO. KG, représentée par Monsieur Michael HOCHHOLZER, et
- SAFFRON HILL MGP2 LIMITED, représentée par Monsieur Shawn LUETCHENS,

leur **donne** quitus de leur gestion et les **remercie** pour l'exercice de leur mandat.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

A la suite du vote de cette résolution, le Président demande une suspension de séance, aux fins de procéder à la signature de toute la documentation nécessaire à la réalisation de la cession de 100% des actions et des droits de vote de la Société au profit de la société IQSIM, qui deviendra seule actionnaire de la Société.

La séance de l'Assemblée est en conséquence suspendue à 12 heure 15 avec l'approbation de l'unanimité des actionnaires présents.

La séance de l'Assemblée est reprise à 13 heure 15 la société IQSIM siégeant désormais en qualité de seule et unique actionnaire de la société, à la suite de l'acquisition de 100% du capital de la société QUESCOM qui vient d'intervenir.

Le Président met aux voix la suite des résolutions figurant à l'ordre du jour.

DEUXIEME RESOLUTION
NOMINATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS | *APPOINTMENT OF THE NEW DIRECTORS*

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

connaissance prise du rapport du conseil d'administration,

décide de nommer en qualité de nouveaux administrateurs :

- Monsieur Philippe BESSAGUET, né le 29 septembre 1959 à Caudéran (33), de nationalité française, demeurant 40, Chemin des Encourdoules, 06220 Vallauris,
- Monsieur Marc LORENZI, né le 25 janvier 1971 à Monaco, de nationalité française, demeurant 43, Chemin des Mauberts, 06800 Cagnes sur Mer,
- Monsieur Laurent LHERMITTE, né le 2 mars 1971 à Oklahoma City (Etats-Unis d'Amérique), de nationalité française, demeurant 14, rue Etienne Marcel, 75002 Paris,

en remplacement des administrateurs démissionnaires, à compter de ce jour et pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018.

Messieurs Philippe BESSAGUET, Marc LORENZI et Laurent LHERMITTE ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient leurs fonctions et qu'ils satisfaisaient à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice du mandat d'administrateur.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée.

TROISIEME RESOLUTION
POUVOIRS POUR FORMALITES | *POWERS*

L'Assemblée Générale,

donne tous pouvoirs au porteur d'originaux ou de copies du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 13 heure 30.

Dans tout ce dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président Monsieur Gilles MEYER	
Le scrutateur Monsieur Xavier MARTIN	
Le secrétaire Monsieur Philippe BESSAGUET	